



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MIQUELON-LANGLADE

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à seize heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Miquelon-Langlade dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nancy HAYES Maire-adjointe.

Délibération N° 27-23

Nombre de conseillers municipaux présents : 8

Nombre de procuration : 3

Nombre de conseillers municipaux absents : 3

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 mai 2023.

Objet : Sortie de la Mairie de Miquelon-Langlade du syndicat mixte de gestion des déchets (SYGED)

Etaient présents : Nancy HAYES, Denis DETCHEVERRY, Denis VIGNEAUX, Loïc GASPARD, Kitty ORSINY, Vicky YON, Flore OLAISSOLA et Magali LUCAS.

Etaient absents : Franck DETCHEVERRY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAIN.

Avait donné pouvoir : Franck DETCHEVERRY, Justine BRAQUART et Nicolas LEMAIN.

Secrétaire de séance : Flore OLAISSOLA.

Le conseil municipal de Miquelon-Langlade

VU

- La loi organique n°2007-223 et de la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-Mer ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 17 juillet 2010 portant création du syndicat mixte de gestion des déchets ;
- Les statuts du syndicat mixte ;
- L'absence d'activité réelle du syndicat mixte ;

SUR

- L'exposé de la Présidente ;

**après en avoir délibéré,
a adopté la délibération dont la teneur suit :**

Article 1 : Le conseil municipal décide du retrait de la mairie ai sein du syndicat mixte de gestion des déchets (SYGED).

Article 2 : Le conseil municipal souhaite que son représentant de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon tire les conséquences en l'absence de fonctionnement réel du SYGED.

Article 3 : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prescrites par la loi et sera transmise au représentant de l'Etat à Saint-Pierre et Miquelon, ainsi qu'au président du SYGED.

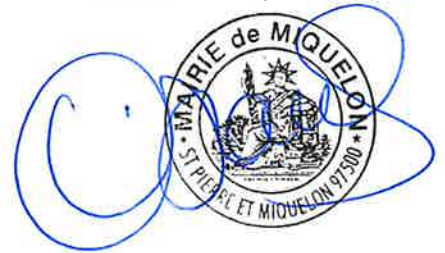
Ainsi fait et délibéré en séance le 09/06/2023.

Voix pour :	11
Voix contre :	
Abstention :	



La secrétaire,

La Présidente,



Transmis au représentant de l'Etat le

PUBLIE ou NOTIFIE le

ACTE EXECUTOIRE

PROCEDURES DE RECOURS

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus
concernant l'introduction des recours**

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre et Miquelon
Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre et Miquelon
Tél : 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12